

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 septembre 2021

Le 20 septembre 2021 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE

Excusé : Francis PESTELLE,

Absente : Marianne PIROUX

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

Francis PESTELLE a donné son pouvoir à Isabelle MICHAUD

1) Approbation du dernier Conseil

Isabelle MICHAUD souhaite que le compte-rendu rende compte de ses interventions suivantes :

Point 4 – Personnel : Elle fait part du manque de personnel et qu'il serait envisageable d'augmenter les heures de Laurent MOUSSY afin d'avoir 2 personnes à temps plein au vu du surcroît de travail sur la commune.

Point 5 – Chemins : Elle souligne qu'il fallait aussi penser à l'accès du cimetière.

Le compte-rendu du 15 juin 2021 ainsi complété est approuvé à l'unanimité.

2) URBANISME

DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123521V0011 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1205 d'une surface totale de 599 m², pour un montant de 249 000,00 euros.
- DIA 00123521V0012 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1358 d'une surface de 1050 m², pour un montant de 201 500,00 euros.
- DIA 00123521V0014 : Vente d'un terrain non bâti sur les parcelles cadastrées B 772 et B 773, d'une surface de 521 m², pour un montant de 113 000,00 euros.
- DIA 00123521V0015 : Vente d'un terrain non bâti sur les parcelles cadastrées B 767 et B 777 d'une surface totale de 728 m², pour un montant de 148 000,00 euros.
- DIA 00123521V0016 : Cession de 90 parts sociales de la Société BMC IMMOBILIER (Homards Acadiens) à GEDEFÉ SARL pour un montant de 450 000,00 euros

Informations de la SAFER

- Vente des parcelles cadastrées B749 et B751 situées à Crinier, d'une surface 3 055 m² pour un montant de 461 000,00 euros

Information du Maire :

Les conjoints ROBERT informent la commune de leur projet de vente de leur propriété située 49 rue de La Croix Rousse, cadastrée A 452 et A 453. Ils souhaitent connaître la position de la commune vis-à-vis de ce projet. Après discussion, le conseil municipal n'envisage pas de préempter.

3) TRAVAUX :

Salle des fêtes : Dans le cadre du marché de rénovation de la salle des fêtes la consultation des entreprises est terminée. Le maître d'œuvre ESCALE Architectes analyse les offres et en fera une synthèse pour la commission d'appels d'offres. Il est décidé que cette commission se réunira le jeudi 7 octobre à 17h.

Bâtiment face à l'église : les travaux se poursuivent. Mi-octobre les fenêtres et portes désignées seront changées et les façades refaites. Restera l'isolation des combles et la peinture de la montée d'escalier. Une réunion a eu lieu pour coordonner l'intervention des artisans.

Il est décidé que la commission bâtiments se réunira le lundi 18 octobre à 17h30 pour finaliser les travaux dans l'appartement de Mme TALLEC.

Bâtiment incendié : Le permis de construire a été déposé et une réunion avec M. VIRICEL (Maître d'œuvre) a pu avoir lieu. Une étude économique doit arriver fin septembre. Un conducteur de travaux a été trouvé. Le Maire fait part de son inquiétude sur la résistance des baches d'étanchéité jusqu'à la réalisation des travaux. Il propose de commencer par la démolition d'une partie du bâtiment telle que prévue dans le permis de construire. Pour cela une mise à concurrence de 3 devis sera réalisée.

Le conseil municipal, après discussion, autorise à l'unanimité le Maire à lancer cette mise en concurrence pour la démolition d'une partie du bâtiment telle que prévue par le permis de construire PC00123521V0009.

Hangar Chagneux : une convention entre la SCI le Héron et la commune de Marlieux est en cours de discussion. La SCI le Héron souhaitant un délai de réalisation de 8 mois et la commune de 2 ans. Le maire informe le conseil municipal que la commune a missionné le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) sur 4 demies-journées pour étudier l'emplacement futur de ce hangar sur la place du marché. I. MICHAUD fait remarquer que l'emplacement du hangar n'a jamais été discuté et qu'il faut prendre le temps d'y réfléchir. M. AJOUX confirme que rien n'avait été décidé quant à cet emplacement. S. LAPALUD estime qu'il est difficile de se projeter sur cet emplacement et que l'étude du CAUE permettra de voir ce qui est possible et facilitera la prise de décision.

4) RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

Le Maire cède la parole à Chantal DESSERTINE qui donne les effectifs des écoles pour la rentrée 2021-2022 (un tableau des effectifs et répartition par communes est projeté).

École élémentaire publique : 117 élèves / École maternelle publique : 60 élèves / Total : 177 élèves

École St Jean Bosco : 205 élèves (125 en secondaire et 80 en primaire). 100% de réussite au Bac (10 élèves dont 3 mentions très bien et 3 mentions bien) - Départ de l'abbé Loïc de Fraissinette qui est remplacé par l'abbé Rupert Bevan.

Pour l'année 2020-2021 le coût/élève à l'école publique a été de 646,73 €

Travaux prévus :
Installation de stores : 8000€ HT
Cloison en attente de devis
Changement du lino dans la classe RDC de la cure : 1840 €
Changement de la hotte de la cantine : en attente du devis

Scolarisation à domicile : 3 enfants

Matériel informatique : Le maire remercie Saïd et Valérie pour leur investissement dans ce dossier qui a permis l'acquisition de 5 VPI (Vidéoprojecteur Interactif) pour un montant de 6667 € subventionnés à hauteur de 70%. Les restant à charge pour les communes est de 2000€ sachant que 1800€ sont pris sur le budget investissement alloué tous les ans à l'école pour le renouvellement de matériel. Cet équipement occasionne donc un dépassement exceptionnel de budget de 200€.

Protocole sanitaire : V. CHAMBAUD fait remarquer qu'il est compliqué pour les parents d'être à l'heure d'un côté de l'école puis de l'autre quand ils ont plusieurs enfants à déposer.

5) PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire cède la parole à Dominique D'ALMEIDA.

Compte-tenu des modifications de temps de travail des agents Monique LEPOMBY (13h à 33h), Nathalie JANICHON (35h à 14h) et Dominique D'ALMEIDA (25h30 à 30h), il convient de réactualiser le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) correspondant.

En remplacement du contrat aidé de Solange DREVET qui n'a pas souhaité renouveler son contrat, la commune a embauché Shannon COELLE en contrat aidé également sur une période de 9 mois (01/09/2021 au 31/05/2021) sur un poste d'ATSEM avec une mise à disposition à Pôle Enfance pour le périscolaire, à hauteur de 30h hebdomadaire. Un CDD de 1 mois lui permettra de finir l'année scolaire.

I. MICHAUD demande si une suite a été donnée à la proposition d'un service civique pour compléter le travail des agents communaux.

M. ALBERTI affirme sa volonté d'augmenter le temps de travail de Laurent MOUSSY à temps plein afin de pallier aux besoins successifs en cours d'année qui ont coûté cher à la commune. Il conviendra d'en discuter lors du prochain conseil municipal à l'appui du coût supplémentaire pour la commune.

6) CHEMINS COMMUNAUX :

Le Maire projette et commente les tableaux récapitulatifs des devis reçus pour la réfection des chemins de la Louvière, du Cimetière, des Bonnes, des Bieux et du parking de la salle polyvalente.

P. MANGUELIN propose que le chemin de la Louvière soit fait en priorité en précisant que le bicouche tient moins longtemps que l'enrobé. Deux devis sont présentés : COLAS et SOCAFL.

I. MICHAUD estime que le chemin des Bieux n'est pas prioritaire et que les futurs locataires des Bieux pourront passer par le chemin des Bonnes. Il est important pour elle de préserver ce chemin qui est un chemin de randonnée très apprécié. Le Maire fait remarquer que la chaussée des Aubergères est en secteur privé et que l'on doit organiser l'accès d'habitants pour les maisons des Bieux à partir de la RD1083. M. AJOUX demande s'il y a un accord du conseil départemental pour créer ce nouvel accès sur la RD1083. Le Maire répond que la demande a été faite.

P. MANGUELIN informe qu'il est allé voir avec Monsieur DESSERTINE une machine pour l'entretien des chemins.

V.CHAMBAUD propose que le parking de la salle des fêtes ne soit pas imperméabilisé pour des raisons environnementales. M.ALBERTI n'y est pas favorable pour des raisons d'entretien. V.CHAMBAUD estime qu'il serait nécessaire d'évaluer les coûts.

Le Maire rappelle les réflexions qui ont précédé la réalisation du parking de la Gare et les solutions trouvées en réalisant les noues et l'évacuation des eaux vers l'étang. Le parking de la salle des fêtes pourrait être traité de la même manière.

Après discussion le conseil municipal décide d'effectuer les travaux du chemin de la Louvière et celui du cimetière. La commission des chemins se réunira le lundi 18 octobre à 18h30 pour organiser ces travaux.

7) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES :

Pacte de gouvernance : Le Maire informe que par délibération du 15 juillet 2021 le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le pacte de gouvernance qui doit faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification d'une approbation par les communes membres. Le Pacte de gouvernance est un outil qui doit permettre à la CCD de décider mieux aux plans qualitatif et quantitatif. Il précise l'itinéraire des décisions entre le conseil communautaire, la Présidence, le Bureau, la conférence des Maires, les commissions et le Conseil de Développement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver le pacte de gouvernance.

Service Commun : Monsieur le Maire commente un tableau financier proposé par Monsieur GRANGE, 1^{er} vice-président délégué à la Proximité et Mutualisation, pour présenter les propositions relatives à l'évolution du service commun. Il présente également le calendrier des différentes étapes de l'évolution de ce service commun ayant en charge les intervenants sport et musique dans les établissements scolaires de la communauté de communes. Un comité technique doit se réunir le 22 septembre 2021 pour définir du mode de répartition de l'enveloppe de 27246 € entre les communes adhérant au service commun. Valérie CHAMBAUD et Stéphane LAPALUD y participeront.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) d'assainissement non collectif : l'ensemble des membres du conseil municipal a été destinataire de ce document.

RPOS de prévention et de gestion des déchets : l'ensemble des membres du conseil municipal a été destinataire de ce document. Le Maire projette le tableau représentant l'évolution de la production totale des déchets de 2017 à 2020. Il est précisé que la société qui récupère les bennes à verre est en difficulté. La CCD est en recherche d'un autre prestataire. Les employés communaux devront être vigilants sur le maintien en bon ordre de ces points de collecte qui risquent d'être encombrés.

La facturation de la taxe incitative n'a pas pu être faite en temps voulu suite à un problème de logiciel. Un nouveau prestataire a dû être trouvé. Les factures devraient arriver en octobre.

Le Maire convient qu'il y a toujours des difficultés de stockage des poubelles le jour du ramassage, dans l'Impasse Janin. Cela demande beaucoup de vigilance de la part des agents communaux. I. MICHAUD estime que cela ne peut être que temporaire et qu'il faudrait trouver une autre solution. Une solution pourrait être un apport volontaire en dehors du centre de la commune. La majorité du conseil municipal convient que la situation actuelle n'est pas satisfaisante mais ne propose pas d'alternative adaptée aux modalités des tournées de ramassage.

8) UTILISATION DES SALLES POLYVALENTES DES COMMUNES VOISINES PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

I. MICHAUD et Chantal DESSERTINE rencontreront le Maire de Saint-Germain-sur-Renon pour définir d'un tarif de location de la salle des fêtes pour les associations ayant besoin d'une salle à l'année pour leur activité hebdomadaire. I. MICHAUD doit se rapprocher des associations pour connaître le nombre d'associations concernées.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de financer, sous forme de subvention exceptionnelle, pour chaque association, une location de salle des fêtes par année civile à hauteur maximale du tarif 2021 de la salle des fêtes de Marlieux soit 320 €. Le conseil municipal décide également à l'unanimité de financer entièrement la location de salle nécessaire à l'activité hebdomadaire des associations marliozardes en activité. Chaque association recevra une subvention exceptionnelle correspondant au montant total de cette location.

9) COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS :

M. ALBERTI-Contrôle des Poteaux Incendie : Sur les 42 poteaux incendies de la commune, 1/3 ont été contrôlés ce mois-ci par le service de la communauté de communes. Ce service actuellement gratuit sera prochainement facturé dans le cadre de la mise en place d'un service mutualisé commun (25 à 30€/PI).

F. DUMONT-Comité Syndical Dombes Chalaronne : Le comité veut s'inscrire dans le dispositif RAMSAR relatif aux zones humides d'importance internationale. La problématique du réchauffement climatique a été abordée.

S. LAPALUD-Commission Mutualisation de la CCD : plusieurs réunions ont eu lieu par secteurs géographiques pour évaluer les besoins en mutualisation. Le marché voirie sera relancé, le précédent n'ayant pas bien fonctionné. Le marché pour les fournitures administratives fonctionne très bien, il sera renouvelé. Des propositions ont été faites pour la rédaction du document unique, l'achat de déco de Noël, l'achat du fleurissement, la sécurité numérique des communes.

S. LAPALUD-Syndicat d'eau potable : Point sur les réalisations du programme 2021. Un groupement de commande est envisagé avec d'autres syndicats. Un changement de statut sera à valider par toutes les communes adhérentes.

JP. GRANDJEAN-CCD : l'opération de solidarité pour les commerçants appelé ECODOMBES a été un bon succès et sera renouvelé. Le projet de crèche à Neuville-les-Dames avance. Il est innovant d'un point de vue environnemental (murs en paille, etc). La CCD a embauché, pour 3 ans, un technicien pour le service NATURA 2000. Il sera financé à 85% par l'Etat et l'Europe, restera 4000€ à charge pour la CCD. Discussion en cours autour de la mutualisation d'un système d'information téléphonique type Panneau Pocket.

JP.GRANDJEAN-CPINI et AG Amicale des sapeurs-pompiers : Le CPINI compte 2 nouvelles recrues de Saint-Germain-sur-Renon. Tous les dossiers des pompiers sont à jour, JC. ALCAÏDE gère l'équipe de façon rigoureuse. La farfouille aura lieu le 26 septembre.

CCAS : Lors de la dernière réunion du CCAS il a été décidé d'une aide de 500€ pour la participation de Yann THEVENET aux olympiades d'échecs à Rhodes. Le repas des aînés aura lieu le 8 décembre à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Renon. I. MICHAUD informe que le coût de la location de la salle des fêtes est de 250€. Les colis seront remplacés cette année par un chèque cadeau de 30-40€ à valoir auprès des commerçants de Marlieux.

10) QUESTIONS DIVERSES :

- Le comité des fêtes fait une demande d'aide financière pour le feu d'artifice de cet été et sur celui de cet hiver s'il a lieu. Le maire dit que dans cette période où les associations vivent au ralenti, il lui paraît intéressant d'aider tout particulièrement le comité des fêtes qui agit pour l'ensemble de la population et représente les associations. Après discussion, le conseil municipal décide de donner une subvention de 600 € pour le feu d'artifice d'été et exceptionnellement 600 € pour celui d'hiver s'il est organisé.
- Le Maire présente une demande de projet de crèche privée dans le cadre du réseau de micro-crèches Les Chérubins, qui souhaiterait s'installer au rez-de-chaussée de la Résidence Les Platanes. Ce projet s'appuierait sur une étude de marché. Pour la location il est proposé un bail commercial 3/6/9 et des travaux importants (dont la démolition partielle d'un mur porteur au centre de l'immeuble) qui seront entièrement pris en charge par la micro-crèche. S. LAPALUD fait remarquer que l'étude de marché semble légère au vu des informations connues de la crèche intercommunale de MARLIEUX. I. MICHAUD estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une 2^{ème} crèche sur la commune d'autant qu'il y a de nombreuses assistantes maternelles sur la commune. Le Maire la rejoint sur ce point et met en avant la problématique liée d'un bail commercial. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.
- I. MICHAUD demande où en est le projet du cheminement doux. Le Maire répond qu'il avance « doucement ». Un relevé topographique est en cours.

Prochain conseil municipal le lundi 11 octobre à 20h.

La séance est levée à 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

SIGNATURES

Nom – Prénom	Signature	Nom – Prénom	Signature
ALBERTI Michel		GRANDJEAN Jean-Paul	
AJOUX Mireille		LAPALUD Stéphane	
CHAMBAUD Valérie		MANGUELIN Pascal	
DECHAIX Colette		MICHAUD Isabelle	
DESSERTINE Chantal		MOISSONNIER Christine	
DUMONT Francis		MILLET Pierre	
FAGNI Joël		PESTELLE Francis	
		PIROUX Marianne	